

Bruxelles, le 27 mars 2026  
(OR. en)

7630/26

---

---

Dossier interinstitutionnel:  
2025/0429 (COD)

---

---

CODEC 520  
JAI 386  
ENFOPOL 108  
CRIMORG 72  
IXIM 84  
DATAPROTECT 98  
CYBER 137  
COPEN 103  
FREMP 107  
TELECOM 136  
COMPET 364  
MI 282  
CONSOM 96  
DIGIT 77  
PE 49

## NOTE D'INFORMATION

---

Origine:	Secrétariat général du Conseil
Destinataire:	Comité des représentants permanents/Conseil
Objet:	Proposition de RÈGLEMENT DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL modifiant le règlement (UE) 2021/1232 en ce qui concerne la prolongation de sa période d'application - Résultat de la première lecture du Parlement européen (Bruxelles, les 25 et 26 mars 2026)

---

## I. INTRODUCTION

Conformément aux dispositions de l'article 294 du TFUE et à la déclaration commune sur les modalités pratiques de la procédure de codécision<sup>1</sup>, un certain nombre de contacts informels ont eu lieu entre le Conseil, le Parlement européen et la Commission afin de parvenir à un accord sur cette proposition en première lecture.

---

<sup>1</sup> JO C 145 du 30.6.2007, p. 5.

Le Conseil, le Parlement européen et la Commission ne sont pas parvenus à un accord lors de la dernière réunion de trilogue, le 16 mars 2026.

La commission des libertés civiles, de la justice et des affaires intérieures (LIBE) a soumis au vote en première lecture de la plénière la proposition de règlement citée en objet, sur laquelle la rapporteure, M<sup>me</sup> Birgit SIPPEL (S&D, DE) avait élaboré un projet de rapport.

En outre, le groupe du Parti populaire européen (PPE) a déposé un amendement (amendement 29), le groupe de l'Alliance Progressiste des Socialistes et Démocrates (S&D) et le groupe Renew Europe (Renew) ont déposé deux amendements (amendements 30 et 31), le groupe des Conservateurs et Réformistes européens (ECR) a déposé deux amendements (amendements 32 et 33) et le groupe des Verts/Alliance libre européenne (Verts/ALE) a déposé trois amendements (amendements 34 à 36).

## **II. VOTE**

Lors du vote en plénière du 26 mars 2026, le Parlement européen a rejeté la proposition de la Commission. Conformément à l'article 60 du règlement intérieur du Parlement, il a ensuite été demandé à la Commission de retirer sa proposition.

Le Parlement européen a ensuite adopté sa résolution législative dont le texte figure en annexe.

**P10\_TA(2026)0095**

**Règlement modifiant le règlement (UE) 2021/1232 en ce qui concerne la prolongation de sa période d'application**

**Résolution législative du Parlement européen du 26 mars 2026 sur la proposition de règlement du Parlement européen et du Conseil modifiant le règlement (UE) 2021/1232 en ce qui concerne la prolongation de sa période d'application (COM(2025)0797 – C10-0370/2025 – 2025/0429(COD))**

**(Procédure législative ordinaire: première lecture)**

*Le Parlement européen,*

- vu la proposition de la Commission au Parlement européen et au Conseil (COM(2025)0797),
  - vu l'article 294, paragraphe 2, ainsi que l'article 16, paragraphe 2, et l'article 114, paragraphe 1, du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne, conformément auxquels la proposition lui a été présentée par la Commission (C10-0370/2025),
  - vu l'article 294, paragraphe 3, du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne,
  - vu l'avis du Comité économique et social européen du 21 janvier 2026<sup>2</sup>,
  - vu l'article 60 de son règlement intérieur,
  - vu le rapport de la commission des libertés civiles, de la justice et des affaires intérieures (A10-0040/2026),
1. rejette la proposition de la Commission;
  2. invite la Commission à retirer sa proposition;
  3. charge sa Présidente de transmettre la position du Parlement au Conseil et à la Commission ainsi qu'aux parlements nationaux.

---

<sup>2</sup> Non encore paru au Journal officiel.